



➤ BILAN CAMPAGNE PROMOTION

Force Ouvrière a adressé, en octobre dernier, une lettre officielle à la DG lui demandant le respect de la Convention Collective Nationale concernant le calcul de l'enveloppe destinée à la campagne promotion, le fameux 0,8%. En effet, un groupe de travail **FO** avait acquis la certitude que la DG sous dimensionnait cette enveloppe en retirant indument des éléments de la masse salariale de référence. Au mois de novembre, **FO** Ile de France a obtenu un jugement contraignant l'établissement IDF à intégrer à la masse salariale de référence les montants relatifs aux contrats à durée déterminée et contrats aidés

Pendant **FO** avait la volonté d'obtenir la prise en compte dans la masse salariale de référence de tous les éléments qui doivent en faire partie !!! La DG a reconnu que devait également y figurer les « éléments variables de rémunération » (EVR). Il s'agit d'éléments comme les heures supplémentaires, les indemnités relatives aux fins de contrat et aux ruptures de contrat, etc. C'est une avancée essentielle, car ainsi et seulement ainsi la CCN est pleinement respectée. La DG évite ainsi un nouveau contentieux. La DG a reconnu le bienfondé et la justesse des demandes. En l'occurrence il s'agit des demandes de **FO, et de FO seule** (aucune autre organisation n'ayant agi sur ce dossier).

Grâce à l'action de **FO**, au national, plus de **1 500 promotions supplémentaires** pourront être distribuées aux collègues chaque année !

Force Ouvrier ARA a interrogé la DR en CSE de janvier et février. La Direction a répondu :

*« Le montant du 0,8% a été réinjecté dans l'enveloppe globale. La base a été élargie, car les CDD étaient aussi compris dans cette enveloppe. En revanche, le montant n'était pas fléché spécifiquement sur les CDD. Nous l'avons ouvert à tous. Beaucoup de CDD n'étaient plus présents, donc cela a plutôt profité aux CDI. Le montant était de **121 342 euros**. Avec le 0,8% supplémentaire, il y a eu, en plus :*

***19 primes accordées à la population CDD,**
34 coefficients pour les employés,
13 coefficients pour les techniciens,
23 coefficients pour les agents de maîtrise,
14 coefficients pour les cadres ».*

Malgré cette victoire, **FO** déplore qu'en ARA les primes « priment » sur les coefficients. D'autant qu'actuellement, il faut patienter près de 5 ans entre deux changements de coefficients pour les plus chanceux !!!

En cas de non promotion, vous pouvez faire un recours auprès de la CPNC. **FO** peut vous aider à monter votre dossier : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

➤ EXPERIMENTATION DETOURNEMENT DE FINALITE

Une campagne d'analyse des situations a eu lieu du 22/06/2023 au 31/10/2023, au national, et a permis, via un algorithme, l'extraction de 10083 situations examinées dont 7586 ont été renvoyées dans les régions. En ARA, on retrouve 713 consultations, hors portefeuille ou hors région, pour 615 personnes. L'algorithme a sélectionné, parmi les demandeurs d'emploi inscrits, les élus politiques ainsi que les salariés et ex-salariés de FRANCE TRAVAIL.

La Direction Régionale reconnaît que toutes les situations étaient légitimes et qu'aucune sanction n'a été prise, seulement un rappel des règles. Néanmoins, 40 % des cas ont donné lieu à un compte rendu qui n'était pas obligatoire mais laissé à l'appréciation des ELD et qui n'alimentera pas le dossier de l'agent.

Force Ouvrière vous conseille donc la prudence et de conserver une sauvegarde des dossiers que vous seriez amenés à consulter en dehors de votre portefeuille ou de votre agence.



➤ INFORMATIONS DIRECTION

ALBERTVILLE

Suite à l'incendie de juillet 2023, des désaccords subsistent entre les experts sur les dommages, ce qui ralentit les travaux. Depuis, il n'est pas possible d'utiliser la salle de réunions pour des réunions collectives.

➤ POINT D'INFORMATION SUR FRANCE TRAVAIL

ACCOMPAGNEMENT RENOVE DES BENEFICIAIRES DU RSA

La Direction est toujours en manque d'informations « officielles » à nous communiquer sur le renforcement des expérimentations. Il est sûr que nous aurons des territoires supplémentaires expérimentaux dans les départements en ARA. Les discussions sont en cours au niveau du ministère avec les départements concernés. Il est annoncé plus de 40 expérimentations supplémentaires au national, qui devraient se mettre en place. Les dates ne sont pas connues mais le DR souhaite que ce soit le plus tôt possible. La Métropole de LYON consolide l'expérimentation en 2024 mais ne souhaite pas le déployer davantage.

Avec l'arrivée de tous les bénéficiaires du RSA à FRANCE TRAVAIL, l'inscription va de fait augmenter, mais il n'y aura pas de ressources supplémentaires. Les modalités d'inscription peuvent évoluer, dicit le Directeur. A voir, les modalités d'inscription actuelles seront-elles conservées ou revues et corrigées ? Idem pour les modalités d'accompagnement, des tests vont-ils voir le jour ?

Sur les programmes métiers, la DR ARA sera Sponsor en binômes avec la DR de la MARTINIQUE sur **repérer l'ensemble des personnes en recherche d'emploi** et en binômes avec la DR de la GUADELOUPE sur **proposer des parcours d'accompagnement personnalisés**. La mobilisation des équipes sera Régionale et ne se limitera pas qu'à la métropole de LYON

Sur la partie entreprise, des « TASK Forces entreprises » vont regrouper les acteurs sur ce domaine pour coordonner l'ensemble des actions sur un territoire au vu des complexités et du découpage territorial.

Sur le suivi de l'expérimentation, les chiffres sur le retour à l'emploi sont de 30,8% au national et 29,4% pour ARA.

➤ PROGRAMME ACCUEIL ET RELATIONS USAGERS

La région ARA est en phase pilote, le programme ARU concerne la relation avec les usagers et pas seulement l'accueil. A terme, cela devrait permettre l'amélioration des différents canaux d'échanges avec les DE :

- Messagerie intégrée dans l'espace personnel DE : possibilité de communiquer avec un interlocuteur
- Les documents scannés : ils seront reconnus et classés grâce à l'IA
- Le bandeau ATT : possibilité d'enregistrement par le conseiller des échanges avec les DE
- Un numéro FT dédié aux nouveaux inscrits : NOUVELLE AQUITAINE pilote en mars
- Amélioration des courriers : ils vont être retravaillés et notamment les courriers indus
- ATT 3949 GDD : suivi GDD et suivi CDDE dans des agences différentes, l'appel sera envoyé à l'agence en charge de l'indemnisation (cadres, CSP...).
- La date de généralisation n'est pas communiquée à ce jour.

La Direction insiste sur l'augmentation de la proactivité des conseillers GDD qui réduit l'accueil en agence.



FO le syndicat qui défend les agents

Pour nous contacter :

syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour retrouver nos infos :

www.fo-france-travail-ara.fr

www.facebook.com/FO.PE.ARA

YouTube

SOLIDARITÉ
PROXIMITÉ
INDÉPENDANCE
RESPECT
AUDACE
EXPERTISE
ENGAGEMENT
PERSÉVÉRANCE